



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2011

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE
sioca@ouest-cornouaille.com
www.sioca.fr

Téléphone : 02 98 87 14 42 - 02 98 82 78 34

SOMMAIRE

Délibérations du Comité syndical

PREMIER SEMESTRE 2011

1. Comité syndical du 7 février 2011

Débat d'Orientations Générales du PADD du SCoT

Compte Administratifs 2010

Affectation des résultats 2010

Contributions des communautés de communes au SIOCA

Subvention 2011 à l'A OCD

Remboursement des frais de secrétariat à la CCPBS

2. Comité syndical du 15 février 2011

Révision du PLU de Combrit

Elaboration du PLU de Plouhinec

Elaboration du PLU de Tréguennec

Dématérialisation des actes

Remboursement des frais de missions spéciales des élus

3. Comité syndical du 3 mai 2011

Adhésion à Géobretagne

Acquisition de données auprès de l'IGN

4. Comité syndical du 18 mai 2011

Dérogation à l'ouverture à l'urbanisation pour le projet de Kerganet à Plonéour-Lanvern

5. Comité syndical du 8 juin 2011

Modification du POS de Plogastel-St-Germain

Cotisation annuelle à l'Agence Quimper Cornouaille Développement

Décision budgétaire modificative n° 1

DEUXIEME SEMESTRE 2011

6. Comité syndical du 13 septembre 2011

Modification des PLU de Landudec

Avis sur le SCOT de l'Odet

Décision modificative n° 2

7. Comité syndical du 15 novembre 2011

Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : programme d'actions et signature des conventions

Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : plan de financement et demande de subventions

Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : recrutement d'un(e) chargé(e) de mission

8. Comité syndical du 23 décembre 2011

Instauration d'un Compte-Epargne Temps



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{er} semestre 2011

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE
sioca@ouest-cornouaille.com
www.sioca.fr

Téléphone : 02 98 87 14 42 - 02 98 82 78 34

SOMMAIRE

Délibérations du Comité syndical

1. Comité syndical du 7 février 2011

Débat d'Orientations Générales du PADD du SCoT

Compte Administratifs 2010

Affectation des résultats 2010

Contributions des communautés de communes au SIOCA

Subvention 2011 à l'A OCD

Remboursement des frais de secrétariat à la CCPBS

2. Comité syndical du 15 février 2011

Révision du PLU de Combrit

Elaboration du PLU de Plouhinec

Elaboration du PLU de Tréguennec

Dématérialisation des actes

Remboursement des frais de missions spéciales des élus

3. Comité syndical du 3 mai 2011

Adhésion à Géobretagne

Acquisition de données auprès de l'IGN

4. Comité syndical du 18 mai 2011

Dérogação à l'ouverture à l'urbanisation pour le projet de Kerganet à Plonéour-Lanvern

5. Comité syndical du 8 juin 2011

Modification du POS de Plogastel-St-Germain

Cotisation annuelle à l'Agence Quimper Cornouaille Développement

Décision budgétaire modificative n° 1

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 1 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le lundi 7 février 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. GOARDON & GUEGUEN.

Absent excusé
M. TANVEZ (CCHPB).

Secrétaire de séance : M. LE DREAU Loïc.

Assistaient également à la réunion :

M.PLOUZENNEC, Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

Objet : Débat sur les orientations générales du PADD du SCoT ouest Cornouaille

Date d'affichage : 1 février 2011
Date de la convocation : 1 février 2011
Date d'affichage :

Nombre de délégués :
en exercice : 22
présents : 16
Votants : 16

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 7 février 2011

OBJET : Débat sur les orientations générales du PADD du SCoT ouest Cornouaille

Jos LE GALL, Président du SIOCA, rappelle qu'au titre de l'article L.122-8 : « Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public du SCOT sur les orientations générales du PADD... au plus tard 4 mois avant l'examen du projet de schéma ...».

Il s'agit d'une étape importante, préalable à l'engagement d'une nouvelle phase d'association des personnes publiques, de communication et de concertation avec l'ensemble des élus, avec le public et les associations mais aussi un préalable à l'engagement des travaux techniques relatifs au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Il précise que le débat porte sur le projet de PADD adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 20 janvier 2011.

Le Président, rappelle également que les orientations du PADD sont issues de plusieurs réunions de travail et de deux séminaires organisés en juin et novembre 2010.

Le Président donne la parole à Mme BISSON, du bureau d'études PROSCOT, pour une présentation de ces orientations :

- A – Un territoire maritime... mais encore
 - 1. Se différencier
 - 2. Accroître la valeur ajoutée
- B – Une autre accessibilité pour un territoire périphérique
 - 1. Accessibilité interne
 - 2. Accessibilité externe
- C – Une armature agricole et environnementale efficace
 - 1. Un espace agricole fonctionnel préservé
 - 2. La mise en œuvre d'une trame verte et bleue
- D – Un développement maîtrisé et ciblé au service de la qualité territoriale
 - 1. Les objectifs de croissance
 - 2. Un aménagement de qualité au service des habitants.

Mr LE GALL ouvre le débat.

Mr GOARDON déplore que les communautés de communes n'aient pas délibéré au préalable. Le Président répond qu'à cause des conditions atmosphériques du mois de Décembre, la présentation initialement prévue a été reportée. Le SIOCA et l'A OCD sont toujours en attente d'une nouvelle date de réunion avec la Communauté de Communes du Cap Sizun. M LE GALL précise que le document circule depuis un certain temps déjà parmi les délégués du SIOCA et qu'il leur revient d'informer leurs mandants, les conseillers communautaires.

Le représentant du Cap Sizun aurait souhaité que l'on diffère le débat, le temps que les conseils communautaires délibèrent. « *De quel droit vais-je prendre une décision aujourd'hui, j'ai des comptes à rendre* ».

Mr M.CANEVET donne des précisions sur la liaison TGV (cf, page 5 du document) ; à l'heure actuelle, c'est plutôt 3 heures 08 pour la liaison hebdomadaire QUIMPER-PARIS, en 2017, sinon ce sera 3 h 28. Pour atteindre 3 heures, il faudrait des aménagements importants entre RENNES et QUIMPER.

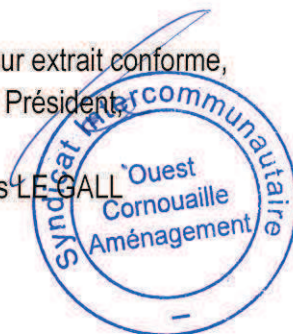
Le Comité syndical, à l'unanimité,

A DEBATTU sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT ouest Cornouaille ;

PREND ACTE de l'état d'avancement des réflexions.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL



Reçu à la Préfecture du
FINISTERE le 25 MAI 2011
Publié le 30 MAI 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 1 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le lundi 7 février 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. GOARDON & GUEGUEN.

Absent excusé
M. TANVEZ (CCHPB).

Secrétaire de séance : M. LE DREAU Loïc.

Assistaient également à la réunion :

M.PLOUZENNEC, Mmes ANSELLEM & FEAT, Mile KEROUEDAN.

Objet : Approbation du compte administratif 2010

Date d'affichage : 1 février 2011
Date de la convocation : 1 février 2011
Date d'affichage :

Nombre de délégués :
en exercice : 22
présents : 16
Votants : 15

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 7 février 2011

OBJET : Approbation du compte administratif 2010

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL, Président,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2010 et la délibération modificative qui s'y rattache, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur LE GALL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2010, les finances du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du Budget de 2010, propose de fixer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de Fonctionnement

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Mandats émis	166 346,15 Euros
Titres émis	185 162,44 Euros

RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Excédent	18 816,29 Euros
-----------------	------------------------

Section d'Investissement

OPERATIONS DE L'EXERCICE

Mandats émis	34 794,85 Euros
Titres émis	115 194,68 Euros

RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

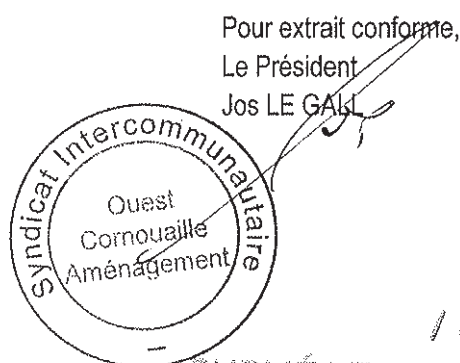
Excédent	80 399,83 Euros
-----------------	------------------------

Après en avoir délibéré, (Monsieur Jos LE GALL ne prend pas part au vote),

A l'unanimité, le comité syndical

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité (compte administratif et compte de gestion) soumise à son examen ;

DECLARE toutes opérations de l'exercice 2010 définitivement closes.



13 MARS 2011

PUBLIÉ LE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 1 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le lundi 7 février 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. GOARDON & GUEGUEN.

Absent excusé
M. TANVEZ (CCHPB).

Secrétaire de séance : M. LE DREAU Loïc.

Assistaient également à la réunion :

M.PLOUZENNEC, Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2010

Date d'affichage : 1 février 2011
Date de la convocation : 1 février 2011
Date d'affichage :

Nombre de délégués :
en exercice : 22
présents : 16
Votants : 16

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 7 février 2011

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation 2010 du SIOCA

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL, Président,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du budget du SIOCA,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 18 816,29 €,
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION du RESULTAT d'EXPLOITATION de l'EXERCICE 2010

Pour mémoire : prévisions budgétaires

Virement à la section d'investissement 1 000,00 Euros

RESULTAT de L'EXERCICE : EXCEDENT - 20 147,85 Euros
(Excédent de clôture – excédent antérieur reporté)

RESULTAT CUMULE : 18 816,29 Euros

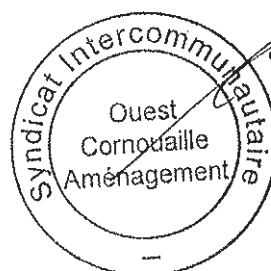
AFFECTATION du RESULTAT :

	Euros
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	18 816.29 €
Affectation complémentaire en réserve	
Affectation à l'excédent reporté (002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité,



Pour extrait conforme,
Le Président,
Jos LE GALL



PUBLIÉ LE / 3 MARS 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 1 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le lundi 7 février 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mmes AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

MM. GOARDON & GUEGUEN.

Absent excusé

M. TANVEZ (CCHPB).

Secrétaire de séance : M. LE DREAU Loïc.

Assistaient également à la réunion :

M. PLOUZENNEC, Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

Objet : Contribution des communautés de communes au financement du SIOCA

Date d'affichage : 1 février 2011

Date de la convocation : 1 février 2011

Date d'affichage :

Nombre de délégués :

en exercice : 22

présents : 16

Votants : 16

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 7 février 2011

OBJET : Contribution des communautés de communes au financement du SIOCA

Le Président rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement regroupe quatre communautés de communes :

- CC du pays de Douarnenez ;
- CC du Cap Sizun ;
- CC du Haut Pays Bigouden ;
- CC du Pays Bigouden Sud

Chacune des communautés de communes participe au financement du syndicat mixte, en fonction de sa population. Le chiffre de la population DGF est utilisé pour ce calcul.

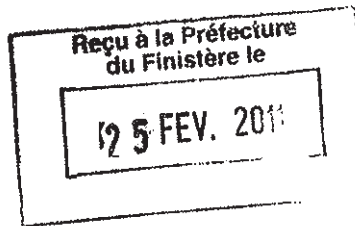
Compte-tenu des besoins de financement du SIOCA, il est proposé de maintenir la contribution des communautés de commune sur la base de 1 € par habitant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

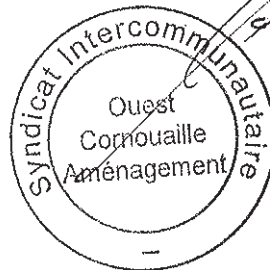
FIXER la contribution des communautés de communes au financement du SIOCA ainsi qu'il suit :

POPULATION DGF X 1 €

IMPUTER la recette à provenir à l'article 7475 du budget du SIOCA.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Jos LE GALL



PUBLIÉ LE 13 MARS 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 1 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le lundi 7 février 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. GOARDON & GUEGUEN.

Absent excusé
M. TANVEZ (CCHPB).

Secrétaire de séance : M. LE DREAU Loïc.

Assistaient également à la réunion :

M.PLOUZENNEC, Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

Objet : Attribution d'une subvention de 32 000 € à l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour 2011

Date d'affichage : 1 février 2011
Date de la convocation : 1 février 2011
Date d'affichage :

Nombre de délégués :
en exercice : 22
présents : 16
Votants : 16

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 7 février 2011

OBJET : Attribution d'une subvention de 32 000 euros à l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour 2011

Monsieur le Président explique que l'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) continue en 2011 son travail d'assistance technique auprès SIOCA. Il s'agit du suivi du bureau d'études en charge de l'élaboration du SCoT, de la mutualisation logistique ou encore de la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Afin de couvrir le travail mené par l'AOCD, il est proposé de porter la subvention versé à cet organisme à 32 000 €.

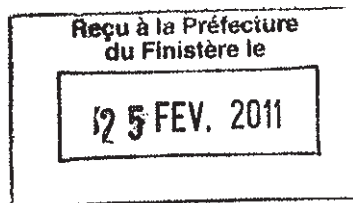
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE de verser une subvention de trente deux mille euros (32 000 €) à l'AOCD ;

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget du SIOCA ;

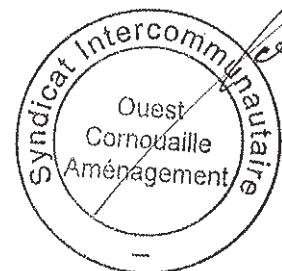
AUTORISE le Président à signer la convention 2011 avec l'AOCD.

Adopté à l'unanimité.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL



PUBLIÉ LE 13 MARS 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 1 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le lundi 7 février 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. GOARDON & GUEGUEN.

Absent excusé
M. TANVEZ (CCHPB).

Secrétaire de séance : M. LE DREAU Loïc.

Assistaient également à la réunion :

M.PLOUZENNEC, Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

Objet : Remboursement des frais de secrétariat et de comptabilité à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour 2011

Date d'affichage : 1 février 2011
Date de la convocation : 1 février 2011
Date d'affichage :

Nombre de délégués :
en exercice : 22
présents : 16
Votants : 16

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 7 février 2011

OBJET : Remboursement des frais de secrétariat et de comptabilité à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour 2011

Monsieur LE GALL, Président, rappelle que la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud assure la comptabilité et le secrétariat du SIOCA. Il est proposé de verser la même contribution qu'en 2010 soit 7 500 € pour les postes suivants :

- Frais de personnel	6 200 €
- Frais d'affranchissement	300 €
- Petites fournitures de bureau	400 €
- Photocopies	600 €

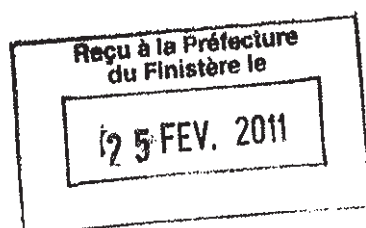
Le Comité Syndical est invité à donner son accord pour le mandatement de cette somme à la CCPBS.

A l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE de rembourser la CCPBS des frais de secrétariat et de comptabilité à hauteur de sept mille cinq cent Euros (7 500 €) ;

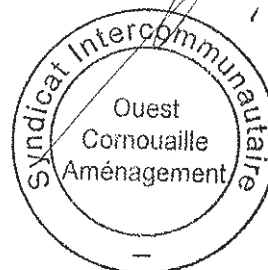
DIT que la dépense sera imputée à l'article 65735 du budget du SIOCA ;

AUTORISE le Président à signer la convention avec la CCPBS.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL



PUBLIÉ LE / 3 MARS 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 8 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 février 2011 à 18 heures

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

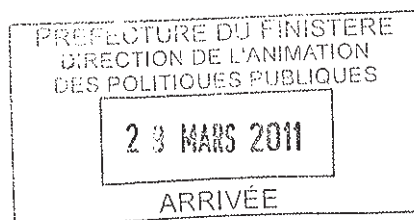
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. CLAQUIN & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CANEVET Y.

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.



Révision simplifiée et modification du PLU de Combrit-Sainte Marine

Date d'affichage : 8 février 2011

Date de la convocation : 8 février 2011

Date d'affichage :

Nombre de délégués :

en exercice : 22

présents : 17

Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 février 2011

OBJET : Révision simplifiée du PLU de Combrit-Sainte Marine

Par courrier en date du 29 novembre 2010, la commune de Combrit - Sainte Marine a notifié au SIOCA son projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Au vu du dossier transmis, le Président explique que l'objet de la révision simplifiée vise à « à faire évoluer le zonage d'une parcelle N à la zone UI afin de permettre la réalisation d'un projet de développement économique dans la continuité de la zone de Kerbénoën ».

Ce projet prévoit la réalisation d'une structure commerciale de 6 commerces d'une surface de 1 230 m², avec des cellules commerciales allant de 120 m² à 240 m².

Invités à venir présenter le dossier, la municipalité et les promoteurs ont répondu aux questions posées par le comité syndical.

Certains élus s'interrogent sur la concordance du projet avec le Document d'Aménagement Commercial de Cornouaille, où il est précisé que les surfaces minimales des cellules en périphérie ne doivent pas être inférieures à 400 m². Pour certains élus, le projet se trouve bien dans l'agglomération combritoise. Une partie de la population peut y venir à pied et à proximité, il y a d'autres commerces. Il est rappelé que les activités sont non concurrentes avec les commerces du centre-bourg.

Le comité considère

- Que le projet présenté n'est pas contraire aux objectifs de développement durable qui s'imposent aux SCoT en application de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme,
- Qu'il ne contrarie pas les grands équilibres entre les espaces agricoles et urbains,

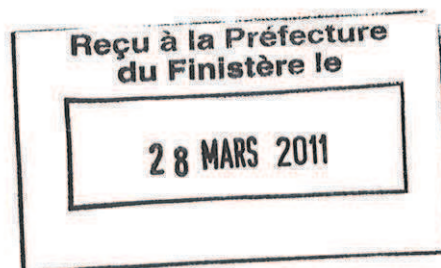
En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de révision simplifiée du PLU de Combrit-Sainte marine.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



PUBLIÉ LE ... 4 ... MAI 2011 ..

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 8 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 février 2011 à 18 heures

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mmes AYMER, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

MM. CLAQUIN & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CANEVET Y.

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

PLU de Plouhinec

Date d'affichage : 8 février 2011

Date de la convocation : 8 février 2011

Date d'affichage :

Nombre de délégués :

en exercice : 22

présents : 17

Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 février 2011

OBJET : PLU de Plouhinec

La commune de Plouhinec a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 10 décembre 2010.

La commune de Plouhinec a défini 9 objectifs d'orientations générales d'aménagement et d'urbanisme.
Les orientations sont globalement cohérentes avec celle du PADD du SCoT, qui ont été débattues le 7 février 2011.

Toutefois, le comité syndical émet une réserve concernant la faible densité de logements dans les secteurs urbanisée (U) et à urbaniser (AU) de la commune. En effet, la commune prévoit la construction de 25 logements/an avec des lots de 800 m² en moyenne. On obtient donc une densité moyenne de 12 logements à l'hectare au lieu de 19 préconisés dans les orientations du PADD. Les orientations d'aménagement présentent des densités de logements trop faibles à l'hectare, notamment ceux situés en secteur urbain.

Néanmoins, le comité considère

- Que le projet présenté n'est pas contraire aux objectifs de développement durable qui s'imposent aux SCoT en application de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme,
- Qu'il ne contredit pas les grands équilibres affirmés dans cet article entre les espaces agricoles et urbains,

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DONNE UN AVIS FAVORABLE sous réserve pour le projet de PLU de Plouhinec.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.

Reçu à la Préfecture du
FINISTERE le ...2...8...MARS...2011...
Publié le ...4...M.A.I...2011.....



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 8 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 février 2011 à 18 heures

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

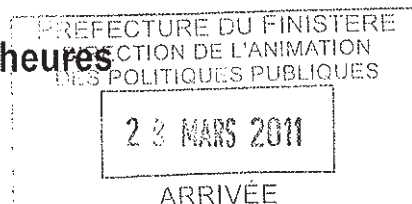
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. CLAQUIN & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CANEVET Y.

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.



PLU de Tréguennec

Date d'affichage : 8 février 2011
Date de la convocation : 8 février 2011
Date d'affichage :

Nombre de délégués :
en exercice : 22
présents : 17
Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 février 2011

OBJET : PLU de TREGUENNEC

Par délibération en date du 18 décembre 2010, la commune de Tréguennec a pris la décision d'arrêter son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Quatre grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement ont été retenues par la commune :

- Accueillir de nouveaux habitants en améliorant la convivialité ;
- Intégrer une démarche environnementale dans le futur développement
- Assurer le développement économique en lien avec le territoire ;
- Protéger les espaces naturels et les paysages emblématiques de la baie d'Audierno.

M. BOUCHER, maire de Tréguennec, invité par le Président, a répondu aux questions du comité syndical.

Les élus s'interrogent sur la densité de logements prévu dans les zones urbanisées et à urbaniser. Elle se situe en dessous du seuil inscrit au PADD du SCoT. Néanmoins, le comité estime qu'en matière de surfaces des lots, la position ne peut être uniforme sur le territoire et qui faut tenir compte des particularités des terrains notamment au regard de l'assainissement individuel.

Tréguennec est la plus petite commune de l'ouest Cornouaille et souhaite s'adapter à la demande des constructeurs.

Le comité considère

- Que le projet présenté n'est pas contraire aux objectifs de développement durable qui s'imposent aux SCoT en application de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme,
- Qu'il ne contrarie pas les grands équilibres affirmés dans cet article entre les espaces agricoles et urbains,

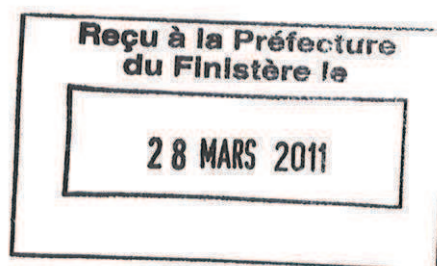
En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DONNE UN AVIS FAVORABLE au PLU de Tréguennec.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



PUBLIÉ LE ... 4 ... MAI ... 2011 ...

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 8 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 février 2011 à 18 heures

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. CLAQUIN & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CANEVET Y.

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

Dématérialisation des actes

Date d'affichage : 8 février 2011
Date de la convocation : 8 février 2011
Date d'affichage :

Nombre de délégués :
en exercice : 22
présents : 17
Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 février 2011

OBJET : Dématérialisation des actes

Le Président explique que le service de télétransmission des actes au contrôle de légalité permet de transmettre par voie électronique des actes administratifs (délibérations, arrêté,...) au contrôle de légalité.

E-mégalis propose ce service via un tiers de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur. C'est une structure de coopération territoriale dont l'objectif est de contribuer au développement pérenne des services d'administration électronique en Bretagne pour répondre aux attentes des collectivités locales bretonnes et de leurs interlocuteurs (entreprises, usagers...).

Pour adhérer aux services e-mégalis, il faut être soit membre du Syndicat mixte soit être un établissement rattaché à un membre du Syndicat mixte e-mégalis. La contribution du SIOCA pour accéder aux services de télétransmission des actes et des pièces comptables aux Trésoreries est de 120 euros H.T par an. La contribution est forfaitaire et permet de télétransmettre un nombre illimité d'actes. De plus, il est nécessaire de signer une convention d'accès aux services ainsi que la ou les annexes correspondantes aux services souscrits ainsi qu'une convention avec la Préfecture du Finistère.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

AUTORISE le Président à signer la convention d'accès aux services d'e-mégalis et les annexes correspondant saux services à souscrire ;

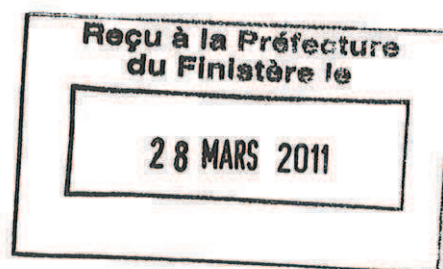
AUTORISE le Président à faire l'acquisition du certificat numérique ;

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Préfecture du Finistère.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



PUBLIÉ LE 5.4.MAI.2011...

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 8 février 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 février 2011 à 18 heures

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mmes AYMER, MM. BRUNOT, CANEVET Y., CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
MM. CLAQUIN & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CANEVET Y.

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM & FEAT, Mlle KEROUEDAN.

Remboursement des frais de missions spéciales des élus

Date d'affichage : 8 février 2011

Date de la convocation : 8 février 2011

Date d'affichage :

Nombre de délégués :

en exercice : 22

présents : 17

Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 février 2011

OBJET : Remboursement des frais de missions spéciales des élus

Le Président explique qu'une délibération concernant le remboursement des frais de missions spéciales des élus avait été prise en août 2010. Cependant, il manquait la date d'effet de cette prise de décision.

Pour rappel, M. le Président informe les membres du conseil syndical que les frais de mission ou de mandat spécial engagés par les membres du conseil syndical peuvent être remboursés sur la base d'un forfait ou sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais (art L5211-14 du CGCT).

Ne peuvent faire l'objet d'un tel remboursement de frais que les frais engagés pour l'exécution d'une mission spéciale.

M. le Président propose aux membres du conseil que le remboursement de frais engagés par les élus locaux lors de mission ou de mandats spéciaux soit effectué sur la base des frais réels engagés, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs. Une avance peut également être versée aux élus, avec régularisation au vu des justificatifs des dépenses.

Le décret prévoit un barème kilométrique variable en fonction de la cylindrée des véhicules. Dans un souci de simplification, il est proposé de retenir un barème unique, correspondant aux véhicules de 6 et 7 CV, soit 0,32 €/km jusqu'à 2 000 kilomètres, 0,39€ de 2 001 à 10 000 kilomètres et de 0,23 € après 10 000 kilomètres.

Ces montants sont fixés par arrêté du ministère de la Fonction Publique. Ils seront donc revus dès modification ministérielle.

Les dépenses engagées, à ce titre, par l'élu seront remboursées par la SIOCA selon les modalités qui suivent : un état de frais semestriel sera réalisé par le SIOCA et le service comptable de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud. Cet état de frais sera basé sur la présence des délégués aux réunions, selon les feuilles d'émargement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

AUTORISE le remboursement des frais de missions spéciales des membres du Comité Syndical dans les conditions énoncées ci-dessus, et à compter du 25 mai 2008, date de leur prise de fonction ;
DIT que la dépense à provenir sera imputée à l'article 6532 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.

Reçu à la Préfecture du
FINISTERE le ...28...MARS...2011..
Publié le ...4...MAI...2011.....



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 26 avril 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 3 mai 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET & CARADEC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M. GUEGUEN.

Secrétaire de séance :

Assistaient également à la réunion : Mmes FEAT & ROBINO, Mlle KEROUEDAN et MM.CHEVRIER PLOUZENNEC

Adhésion à Géobretagne

Date d'affichage : 8 février 2011
Date de la convocation : 8 février 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 13
Votants : 13

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 3 mai 2011

OBJET : Adhésion à Géobretagne

Le Président explique que Géobretagne est une plateforme d'échanges et de consultation de données géolocalisées pour la connaissance et l'analyse des territoires en Bretagne. Cette démarche partenariale a été mise en place par la Préfecture de Région et la Région Bretagne. Elle permet aux acteurs publics de mieux s'organiser ensemble pour la constitution, le partage et l'acquisition de données géolocalisées.

Géobretagne est un véritable outil d'aide à la décision dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

L'adhésion au partenariat est subordonnée à la signature d'une charte qui précise les conditions d'accès à la plateforme.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

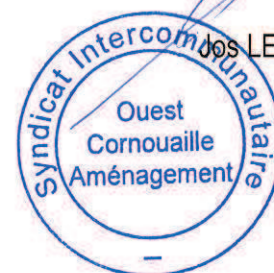
AUTORISE le Président à demander l'adhésion à GEOBRETAGNE ;

AUTORISE le Président à signer la charte partenariale ;

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



Reçu à la Préfecture du
FINISTERE le25 MAI 2011
Publié le30 MAI 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 26 avril 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 3 mai 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET & CARADEC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M. GUEGUEN.

Secrétaire de séance :

Assistaient également à la réunion : Mmes FEAT & ROBINO, Mlle KEROUEDAN et MM.CHEVRIER PLOUZENNEC

Acquisition de données auprès de l'IGN

Date d'affichage : 26 avril 2011
Date de la convocation : 26 avril 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 13
Votants : 13

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 3 mai 2011

OBJET : Acquisition de données auprès de l'IGN

Le Président explique que l'IGN, avec le soutien de l'Etat, a décidé qu'à compter du 1er janvier 2011, le référentiel géographique à grande échelle (RGE) serait diffusé au seul coût de reproduction et de diffusion des données concernées dès lors qu'il sera utilisé pour l'exercice d'une mission de service public ne revêtant pas un caractère industriel ou commercial.

La mise à disposition concerne les 4 composantes suivantes du RGE :

- BR ORTHO ;
- BD TOPO ;
- BD Adresse ;
- BD parcellaire.

La mise à disposition des données concernées pourra se faire gratuitement dans le cas d'un téléchargement à partir du site IGN.

Le SIOCA pourrait également obtenir l'habilitation pour rediffuser le RGE aux Communautés de communes et aux communes de l'ouest Cornouaille.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

AUTORISE le Président à faire l'acquisition des composantes du Référentiel Géographique à grande Echelle (RGE) ;

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acceptation des conditions d'utilisations des données géographiques de l'IGN ;

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



Reçu à la Préfecture du
FINISTERE le25 MAI 2011

Publié le30 MAI 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 11 mai 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 18 mai 2011 à 18 heures

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mme BOURHIS, MM. CARIOU, COUIC, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
M. DONNART & GUEGUEN.

Absents ayant donné pouvoir :

M.GAONACH à M.LE CORRE (CCPBS) & M.TANVEZ à M.CANEVET (CCHPB)

Secrétaire de séance : M. LE DREAU.

Assistaient également à la réunion : Mme FEAT & Mlle KEROUEDAN

Objet : Demande de dérogation pour le projet commercial de Kerganet à Plonéour-Lanvern

Date d'affichage : 18 mai 2011
Date de la convocation : 18 mai 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 12
Votants : 14

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 18 mai 2011

OBJET : Demande de dérogation pour le projet commercial de Kerganet à Plonéour-Lanvern

Dans un courrier daté du 3 mai 2011, la SARL HELLEN IMMO sollicite du SIOCA une dérogation autorisant, conformément aux dispositions de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme, la création d'un futur ensemble commercial à Kerganet dans la partie Sud du territoire de la commune de Plonéour-Lanvern, aux portes de Pont-l'Abbé.

Dans les communes situées à moins de quinze kilomètres de la mer et non couvertes par un SCoT applicable, il ne peut être délivré d'autorisation d'exploitation commerciale à l'intérieur des zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation après l'entrée en vigueur de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003.

Néanmoins, il peut être dérogé à ces dispositions avec l'accord de l'établissement public compétent en matière de SCoT. En effet, la commune est incluse dans le périmètre du futur SCoT de l'ouest Cornouaille. Le SIOCA a donc la possibilité de déroger aux dispositions de l'article L 122-2 (3^{ème} alinéa) du code de l'urbanisme.

« La dérogation ne peut être refusée que si les inconvénients éventuels de l'urbanisation envisagée pour les communes voisines, pour l'environnement ou pour les activités agricoles sont excessifs au regard de l'intérêt que représente pour la commune la modification ou la révision du plan ».

Monsieur le Maire de PONT-L'ABBE, délégué de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud au SIOCA, fait valoir « les retombées négatives de ce projet sur le commerce de centre ville et des centres bourgs voisins d'une part et sur les perturbations considérables des flux de circulations routières ».

Après en avoir débattu, le Président appelle au vote sur la dérogation demandée et propose un vote à bulletins secrets.

Le dépouillement est effectué par le Président assisté de M. LE DREAU.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 12

Favorables à l'octroi de la dérogation sollicitée par la SARL HELLEN-IMMO :

Pour : 9

Contre : 3.

Le Président constate l'accord du comité syndical à l'octroi de la dérogation sollicitée par la SARL HELLEN-IMMO pour la création d'un ensemble commercial à Kerganet en PLONEOUR-LANVERN.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Jos LE GALL.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 1 juin 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mercredi 8 juin 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ
MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN
MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
Mme AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN
M. DONNART, GOARDON & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CARIOU

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, FEAT, KEROUEDAN & M.PLOUZENNEC.

Objet : Modification du POS de Plogastel-Saint-Germain

Date d'affichage : 1 juin 2011
Date de la convocation : 1 juin 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 8 juin 2011

OBJET : Modification du POS de Plogastel-Saint-Germain

Le Président explique que la commune de PLOGASTEL SAINT GERMAIN a adressé au SIOCA le 14 mai dernier un dossier en vue de la modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

L'objet principal de la modification est de reclasser certains terrains, dans le secteur de Briscoul, actuellement zonés en NAb en zones UHb ainsi que de mettre en place les emplacements réservés nécessaires à l'extension de la station d'épuration des eaux usées sanitaires.

La modification du POS concerne également :

- le reclassement d'une partie de la zone UHA en zone UHb au sud du bourg ;
- le reclassement d'une partie des zones NAb et NAL, construites en zones UHb et UL, en intégrant au règlement un nouveau chapitre consacré à la zone UL.
- la suppression d'une partie de la zone constructible NAb du secteur de Saint Germain située à moins de 100 m de bâtiments agricoles en activité.

En parallèle, la commune souhaite adapter quelques points du règlement écrit et graphique :

- augmenter la hauteur maximale des constructions en zones NAI ;
- prendre en compte la réforme des permis de construire entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 ;
- prendre en compte la suppression du classement « route à grande circulation » de la RD 784 par décret n°2009-615 du 3 juin 2009 ;
- mettre en place des emplacements réservés pour l'élargissement de plusieurs carrefours, de réalisation de desserte et de liaison douce pour l'extension du cimetière.

Considérant que les inconvénients de la modification envisagée pour les communes voisines, pour l'environnement ou pour les activités agricoles ne sont pas excessifs au regard de son intérêt pour la commune,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE au projet de modification du Plan d'Occupation des Sols.



PUBLIÉ LE / 4 JUL. 2011

E. Rg

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 1 juin 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mercredi 8 juin 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M. DONNART, GOARDON & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CARIOU

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, FEAT, KEROUEDAN & M.PLOUZENNEC.

Objet : Cotisation annuelle à l'Agence Quimper Cornouaille Développement

Date d'affichage : 1 juin 2011
Date de la convocation : 1 juin 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 8 juin 2011

OBJET : Cotisation annuelle 2011 à l'Agence Quimper Cornouaille Développement

Le Président explique que le SIOCA a reçu la demande de contribution à l'Agence Quimper Cornouaille Développement pour l'année 2011. Celle-ci est de mille Euros.

Le Président rappelle que le SIOCA a adhéré en juin 2010 à l'AQCD et que l'une des missions de l'AQCD est d'assurer la coordination de l'INTERSCoT sur des thématiques tels que la trame verte et bleue, le littoral, les déplacements...

Le Président demande l'accord du comité pour le versement de cette cotisation.

Le Comité, après en avoir délibéré, avec 18 voix et une abstention,

S'ENGAGE à verser la participation demandée (1 000€) qui sera imputé à l'article 657 du budget du SIOCA

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



PUBLIÉ LE / 4 JUIL. 2011

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 1 juin 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mercredi 8 juin 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD, KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC, JOLIVET & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M. DONNART, GOARDON & GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. CARIOU

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, FEAT, KEROUEDAN & M.PLOUZENNEC.

Objet : Budget 2011 - Décision modificative n° 1

Date d'affichage : 1 juin 2011
Date de la convocation : 1 juin 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 8 juin 2011

OBJET : Budget 2011 – Décision modificative n°1

Le Président explique que le budget primitif 2011 voté en janvier dernier fait l'objet d'une proposition de modification.

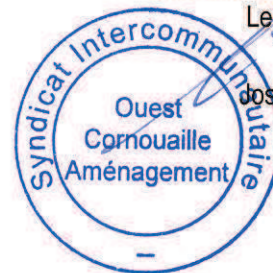
Une erreur de saisie a été effectuée lors de l'inscription du budget 2011 à la Trésorerie. Le montant prévu pour les dépenses de fonctionnement imprévues (2.928,62 €) a été inscrit à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté ».

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder sur le budget 2011, aux modifications budgétaires suivantes :

	Article	Réduction	Ouverture
022	022 Dépenses imprévues (D)		2 928,62 €
002	002 Déficit de fonctionnement reporté (D)	2 928,82 €	

Pour extrait conforme,
Le Président,



dos LE GALL.

Reçu à la Préfecture du 29 JUIN 2011
FINISTERE le

Publié le / 4 JUIL. 2011



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2^{ème} semestre 2011

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE
sioca@ouest-cornouaille.com
www.sioca.fr

Téléphone : 02 98 87 14 42 - 02 98 82 78 34

SOMMAIRE

Délibérations du Comité syndical

1. Comité syndical du 13 septembre 2011

Modification des PLU de Landudec

Avis sur le SCOT de l'Odet

Décision modificative n° 2

2. Comité syndical du 15 novembre 2011

Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : programme d'actions et signature des conventions

Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : plan de financement et demande de subventions

Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : recrutement d'un(e) chargé(e) de mission

3. Comité syndical du 23 décembre 2011

Instauration d'un Compte-Epargne Temps

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 6 septembre 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 13 septembre 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. CARADEC H., KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET & CARADEC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M. GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. GUEGUEN

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, KEROUEDAN & M. PLOUZENNEC.

Objet : Modification du PLU de Landudec

Date d'affichage : 6 septembre 2011

Date de la convocation : 6 septembre 2011

Nombre de délégués :

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 15

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 13 septembre 2011

OBJET : Modification du PLU de Landudec

Le Président explique que la commune de Landudec a adressé au SIOCA le 1er août dernier un dossier en vue de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'objet principal de la modification est de reclasser des parcelles d'une surface totale de 3,1 hectares, situées au lieu dit Kerberennes au nord-est de la commune, actuellement zonées en 2AU en zone 1AUHb.

La commune a engagé la procédure de modification afin de permettre la réalisation d'un lotissement communal d'une vingtaine de lots sur une surface de 2,1 hectares.

Considérant que les inconvénients de la modification envisagée pour les communes voisines, pour l'environnement ou pour les activités agricoles ne sont pas excessifs au regard de son intérêt pour la commune,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE au projet de modification du PLU de Landudec.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252902655-20110913-CS110913-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2011
Publication : 29/09/2011

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 6 septembre 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 13 septembre 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. CARADEC H., KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET & CARADEC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M. GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. GUEGUEN

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, KEROUEDAN & M. PLOUZENNEC.

Objet : Avis sur le projet du SCoT de l'Odet arrêté le 30 juin 2011

Date d'affichage : 6 septembre 2011
Date de la convocation : 6 septembre 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 15

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 13 septembre 2011

OBJET : Avis sur le projet du SCoT de l'Odet arrêté le 30 juin 2011

Par courrier du 13 juillet 2011, le Président du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Odet (SYMESCOTO) a transmis pour avis au SCoT ouest Cornouaille, en tant que territoire voisin, son projet de SCoT arrêté par délibération du 30 juin 2011.

Le projet de SCoT de l'Odet s'inscrit dans le cadre d'un scénario démographique susceptible d'accueillir entre 145 000 et 147 000 habitants à l'horizon 2025 à travers un objectif volontariste d'accueillir environ 17 000 habitants supplémentaires induisant la construction de 27 500 logements.

Le rapport de présentation décrit bien l'importance des liens fonctionnels qui unissent les deux territoires porteurs de SCoT. La volonté d'entretenir des liens privilégiés avec les territoires voisins, et dont les destins sont souvent liés notamment en matière de développement économique, de déplacement et de continuité d'espaces agricoles et naturels est tout à fait positif.

Les onze orientations proposées au sein du PADD sont des objectifs partagés.

Deux observations sont à noter, essentielles pour notre territoire :

Sur le plan commercial, des adaptations restent à trouver pour appliquer le DACOM Cornouaille sur notre territoire. Avant l'engagement de la réflexion sur le DACOM Cornouaille, de nombreux projets commerciaux avaient été lancés sur le territoire du SCoT de l'Odet (extension Gourvily, déplacement Castorama, implantation Leroy-Merlin, ...).

Au sujet des déplacements, page 65, il est prescrit de maintenir les emprises ferroviaires et leur embranchement sur le territoire du SCOT de l'Odet. Les élus de l'ouest Cornouaille insistent fortement sur cette prescription car elle est indispensable au développement du territoire. De plus, l'arrivée de la LGV à Quimper en 2017 (et non 2014 comme indiqué dans le PADD) doit être anticipée à l'échelle de la Cornouaille.

Par contre, des réserves sont émises sur plusieurs points :

Concernant **la production de logements**, les élus s'inquiètent du poids du développement envisagé en attirant les ménages sur le territoire du Scot de l'Odet au détriment de l'ouest Cornouaille.

Des divergences entre les orientations du DOO du SCoT de l'Odet et les premières orientations du DOO du SCoT ouest Cornouaille, **en matière de densité résidentielle** sont constatées. Avec des densités moyennes allant de 11 à 80 logements par hectares selon les niveaux de polarité, et les communes de l'espace rural n'ayant aucune préconisation, la gestion économe de l'espace affichée dans le PADD du SCoT de l'Odet peut être remise en question. La comparaison avec les ambitions chiffrées du SCoT de l'ouest cornouaille montre une réelle incohérence entre les deux approches.

En matière économique, le principe de rééquilibrer le développement économique sur le territoire est noté. Cependant, les éventuelles ouvertures ou agrandissements de zone d'activités en limite de notre territoire sont inquiétantes pour le développement de l'ouest Cornouaille. La concurrence, à quelques kilomètres, de zones d'activités mieux desservies

pourrait entraîner la délocalisation de nos entreprises. Les membres du SIOCA s'interrogent sur les 2 secteurs d'activités de Pluguffan et de Plonéis, prévus à l'ouest de l'agglomération quimpéroise. Le SIOCA souhaite que le développement et l'aménagement de ces zones se fassent en collaboration dans le cadre de la démarche InterSCoT

La mesure d'accompagnement - page 42 du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT de l'Odét - pourrait passer en prescription.

Concernant les déplacements, l'objectif qui oriente une organisation des déplacements favorisant les modes collectifs est partagé. En l'état actuel, il est indispensable pour l'ouest Cornouaille que le développement notamment économique du territoire de l'Odét ne se traduise pas par une poursuite de la croissance des déplacements en voiture. Ainsi, le développement de nouvelles zones d'activités aux portes de l'ouest Cornouaille risque d'accroître les déplacements de nos actifs vers le bassin d'emploi de Quimper.

Il est également essentiel pour notre territoire que le SCoT de l'Odét réaffirme l'investissement du territoire sur la D765. L'ouest Cornouaille veut un axe amélioré pour le Pays de Douarnenez et le Cap Sizun encore mal desservi malgré la création du boulevard de la Pointe du Van.

Enfin, il est rappelé que le travail de l'InterSCOT est de garantir la cohérence des orientations d'aménagement sur l'ensemble du pays de Cornouaille.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un AVIS FAVORABLE sur le projet du SCOT de l'Odét assorti des réserves citées ci-dessus ;

SOULIGNE, en particulier, la volonté exprimée de travailler ensemble sur les thématiques des transports et du développement économique.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252902655-20110913-CS110913-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2011
Publication : 29/09/2011

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 6 septembre 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 13 septembre 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL.

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. CARADEC H., KERVOALEN & LE GALL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET & CARADEC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER & BOURHIS, MM. BRUNOT, CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M. GUEGUEN.

Secrétaire de séance : M. GUEGUEN

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, KEROUEDAN & M. PLOUZENNEC.

Objet : Budget 2011 – Décision modificative n°2

Date d'affichage : 6 septembre 2011

Date de la convocation : 6 septembre 2011

Nombre de délégués :

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 15

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 13 septembre 2011

OBJET : Budget 2011 – Décision modificative n°2

Le Président explique que le budget primitif 2011, voté en janvier dernier, fait l'objet d'une proposition de modification.

Les dépenses de fonctionnement des années antérieures doivent être traitées en dépenses exceptionnelles : il s'agit du remboursement de frais kilométriques des élus depuis 2008 et de la subvention 2010 pour la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

D'autre part, l'affectation du versement 2011 à la CCPBS doit être scindée : l'un pour le remboursement des frais de gestion courante (1 300 €) ; l'autre à inscrire en charge de personnel pour un montant de 6 200 €.

Enfin, cette modification permet d'ajuster le montant total de la contribution 2011 des Communautés de Communes de l'ouest Cornouaille (basée sur la population DGF connue au 1^{er} janvier 2011) qui s'élève à 106 590 €.

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder sur le budget 2011, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
022	022 Dépenses imprévues		1 669 €
011	62878 Remboursement de frais		1 300 €
012	6218 Stagiaires et autres personnels		6 200 €
65	6532 Frais de mission	2 500 €	
65	65735 Versement à la CCPBS	15 000 €	
067	678 Autres charges exceptionnelles		11 400 €
74	74758 Participation des collectivités		3 069 €

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252902655-20110913-CS110913-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2011
Publication : 29/09/2011

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 9 novembre 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 novembre 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Denis LE CORRE

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD, CARADEC H., & KERVOALEN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC J.L & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER, MM. BRUNOT, CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

MM. GOARDON & GUEGUEN

Secrétaire de séance : M. GUICHAOUA

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, FEAT & Mlle KEROUEDAN

OBJET : Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : programme d'actions et signature des conventions

Date d'affichage : 9 novembre 2011

Date de la convocation : 9 novembre 2011

Nombre de délégués :

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 novembre 2011

OBJET : **Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : programme d'actions et signature des conventions**

Le vice-Président rappelle que le SIOCA avec l'appui de l'A OCD a répondu à l'appel à projets, lancé le 13 décembre 2010, par la Région Bretagne et la Préfecture de Région. La candidature de l'ouest Cornouaille « Faire de la vocation maritime de l'ouest Cornouaille, un levier majeur de développement » a été retenue avec dix autres projets bretons.

Essentiellement basé sur la stratégie de développement du territoire affirmée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'ouest Cornouaille, le projet de GIZC comporte les 3 volets suivants :

1. Pour une meilleure coordination des actions et un partage de l'information ;
2. Développer et valoriser les productions marines ;
3. Quelle vocation pour le complexe portuaire ouest cornouillais? Quel équilibre pêche-plaisance?

Ces trois actions prioritaires permettent de soutenir la mise en œuvre des objectifs et orientations qui émergent dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT. De plus, ce programme d'action permet de poursuivre la réflexion sur la mise en place d'un volet maritime du SCoT ouest Cornouaille.

Le programme d'action est prévu sur une durée de deux ans et demie.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'action du projet de GIZC ;

AUTORISE le président à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,
Le vice-Président,

Denis LE CORRE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252902655-20111115-CS111115-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2011
Publication : 25/11/2011

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 9 novembre 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 novembre 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Denis LE CORRE

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD, CARADEC H., & KERVOALEN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC J.L & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER, MM. BRUNOT, CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

MM. GOARDON & GUEGUEN

Secrétaire de séance : M. GUICHAOUA

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, FEAT & Mlle KEROUEDAN

OBJET : Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : plan de financement et demande de subventions

Date d'affichage : 9 novembre 2011
Date de la convocation : 9 novembre 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 novembre 2011

OBJET : **Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : plan de financement et demande de subventions**

Le vice-Président rappelle au comité que la candidature du SIOCA dans la cadre de l'appel à projets GIZC, lancé par la Préfecture de Région et la Région Bretagne, a été retenue.

Après avoir présenté le programme d'actions GIZC, le vice-Président présente le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel du projet (en TTC)	
Programme d'actions	Montant (en euros)
Action 1 - Améliorer la gouvernance	
Recrutement d'un animateur de la démarche (salaires, frais de missions et frais de structure)	85 000
Création d'un site internet	10 000
Organisation de rencontres des acteurs (séminaires et voyages d'études, ...)	10 000
<i>SOUS TOTAL 1</i>	<i>105 000</i>
Action 2 - Développer et valoriser les productions marines	
Etudes sur les productions marines	40 000
Etudes sur la commercialisation, études de marchés	20 000
Expérimentation de projets	20 000
<i>SOUS TOTAL 2</i>	<i>80 000</i>
Action 3 - Une nouvelle dynamique des ports équilibrant la pêche et la plaisance	
Etudes prospective SIOCA	40 000
Etudes complémentaires communes	35 000
<i>SOUS TOTAL 3</i>	<i>75 000</i>
TOTAL SUBVENTIONNABLE	260 000

Le budget prévisionnel de l'opération d'une durée de 30 mois représente un total de 260 000 euros. Le dossier peut bénéficier d'un financement de 208 000 euros à hauteur de 60 100 euros de FEDER, 51 765 euros de FNADT et 96 135 euros pour la Région Bretagne. L'autofinancement du projet par le SIOCA sera de 52 000 euros soit 20 % du projet global.

M. LE CORRE propose au comité d'approuver le plan de financement ci-dessus et, en cas d'accord, d'autoriser le Président à solliciter les subventions du FEDER, du FNADT et de la Région Bretagne.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes.

DIT qu'un crédit nécessaire à la mise en œuvre du programme sera ouvert au budget 2012 et PRECISE que les recettes à provenir des subventions seront imputées à l'article 747 du budget.

Pour extrait conforme,
Le vice-Président,

Denis LE CORRE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252902655-20111115-CS111115-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2011
Publication : 25/11/2011

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 9 novembre 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 15 novembre 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Denis LE CORRE

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD, CARADEC H., & KERVOALEN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC J.L & TANVEZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mme AYMER, MM. BRUNOT, CARIOU, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

MM. GOARDON & GUEGUEN

Secrétaire de séance : M. GUICHAOUA

Assistaient également à la réunion : Mmes ANSELLEM, FEAT & Mlle KEROUEDAN

OBJET : Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : recrutement d'un(e) chargé(e) de mission

Date d'affichage : 9 novembre 2011
Date de la convocation : 9 novembre 2011

Nombre de délégués :
En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 17

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 15 novembre 2011

OBJET : Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières : recrutement d'un(e) chargé(e) de mission

Le Président rappelle au comité que, suite à l'intérêt manifesté par les élus du SIOCA pour cette démarche, lors du comité syndical du 31 août 2010, intérêt confirmé le 15 février 2011 ; un dossier de candidature à été déposé en réponse à l'appel à projets lancé par l'Etat et la Région Bretagne en vue de la GIZC.

La candidature du SIOCA a été retenue par l'Etat et la Région Bretagne par courrier en date du 14 octobre 2011 sur la base d'un programme en trois volets :

- 1) Pour une meilleure coordination des actions et un partage de l'information,
- 2) Développer et valoriser les productions marines,
- 3) Quelle vocation pour le complexe portuaire ouest cornouaillais ? Quel équilibre pêche/plaisance ?

Pour l'animation du projet GIZC, le dossier de candidature prévoyait le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission sur une période de 30 mois. L'approbation du dossier de candidature permet désormais au SIOCA d'envisager une création de poste à compter du 1^{er} février 2012.

Il est proposé au comité de compléter le tableau des effectifs du SIOCA par la création de cet emploi contractuel à compter du 1^{er} février 2012.

La personne recrutée percevrait une rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial ainsi que les primes liées à ce grade :

- 1) **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)**, sur la base du montant de référence annuel, indexé sur la valeur du point, selon les dispositions du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 avec application d'un coefficient multiplicateur **compris entre 0 et 8**.
Le coefficient sera défini en fonction des critères de répartition individuelle suivants : Responsabilités, Avoir de bonnes relations avec ses collègues et/ ou les administrés, Sujétions supplémentaires, Technicités reconnues, Encadrement d'une équipe, Autonomie de l'agent, Ponctualité et assiduité, Mettre en œuvre ses compétences de manière active, dynamique et développée, Appliquer correctement les procédures.
- 2) **Indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP)**, sur la base du montant de référence annuel évoluant selon les textes en vigueur, en application du décret 97-1223 du 26 décembre 1997 et arrêté ministériel, auquel est appliqué un coefficient d'ajustement **compris entre 0 et 3**.
Les attributions individuelles seront effectuées par arrêtés du Président dans les limites sus énoncées et au regard des critères suivants : apporter une valeur ajoutée au service ou à la collectivité, avoir réalisé sur l'année les objectifs fixés par le supérieur hiérarchique (voire plus), prendre des initiatives et savoir rendre compte à son supérieur hiérarchique, faire preuve de disponibilité, être ponctuel et assidu, être motivé et s'impliquer, avoir de bonnes relations avec ses collègues et/ou les administrés, mettre en œuvre ses compétences de façon active, dynamique et développée, assumer ses fonctions et accomplir ses tâches avec efficacité, savoir développer ses connaissances professionnelles, respecter et bien entretenir le matériel mis à disposition, utiliser judicieusement les produits, fournitures et matériel, appliquer correctement les procédures.

Le régime indemnitaire sera fixe pour 90% ; les 10% restant seront variables en fonction des absences maladie. Un prorata sera appliqué : à compter de 5 jours d'absence par an pour la maladie ordinaire, et/ou à compter de 3 mois pour un congé pour accident de service.

N.B. : Pas de prorata lors d'un congé maternité ou paternité, le régime indemnitaire est dans ce cas maintenu.

Ces primes pourront être minorées ou supprimées si l'agent a fait l'objet de sanctions disciplinaires et/ou manquements dans l'exercice de ses fonctions.

Le crédit nécessaire à la rémunération de l'agent sera ouvert à l'article n° 6413 du budget 2012 SIOCA.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical,

APPROUVE la création d'un emploi contractuel de chargé de mission GIZC rémunéré sur la base du grade d'attaché territorial, 1^{er} échelon ;

DECIDE d'adopter le dispositif indemnitaire des agents de catégorie A ;

FIXE à trente mois la durée du contrat de ce chargé de mission ;

DIT que la rémunération sera imputée à l'article n° 6413 du budget SIOCA.

Pour extrait conforme,
Le vice-Président,

Denis LE CORRE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252902655-20111115-CS111115-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2011
Publication : 25/11/2011

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre datée du 7 décembre 2011, le comité du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni au siège de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden à POULDREUZIC

le mardi 13 décembre 2011 à 18 heures 30

sous la présidence de Monsieur Jos LE GALL

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

MM. BERNARD & LE GALL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

MM. CANEVET, CARADEC J.L & JOLIVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Mmes AYMER & BOURHIS, MM. CARIOU, COUIC, GAONAC'H, GUICHAOUA, LE CORRE & LE DREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN

M.GUEGUEN

Secrétaire de séance : M. CANEVET

Assistaient également à la réunion : Mme ANSELLEM, & Mlle KEROUEDAN

Instauration d'un Compte-Epargne Temps

Date d'affichage : 7 décembre 2011

Date de la convocation : 7 décembre 2011

Nombre de délégués :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 15

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

COMITE SYNDICAL du 13 décembre 2011

OBJET : Instauration d'un Compte-Epargne Temps

Le Président après avoir rappelé le fonctionnement d'un compte épargne temps pour les agents territoriaux, propose au comité syndical de fixer comme suite les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu à compter du 13 décembre 2011.

Alimentation du CET

Ces jours correspondent à un report de :

- Congés annuels et des jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratés pour les agents à temps partiel et temps non complet),
- Jours RTT (récupération du temps de travail).

Procédure d'ouverture et alimentation

L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

L'alimentation du CET se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés), dans les 15 jours suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte.

Utilisation du CET

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Compensation en argent ou en épargne retraite

Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement, ou versés au titre du RAFP (pour les fonctionnaires relevant des régimes spéciaux).

Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au compte épargne-temps au-delà de 20 jours.

Le choix de ces options doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Le versement intervient nécessairement dans l'année au cours de laquelle l'agent a exprimé son souhait.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modalités proposées ;

DIT qu'elles prendront effet à compter du 13 décembre 2011.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jos LE GALL.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-252902655-20111213-CS111213-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2011

Publication : 27/12/2011

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

